

QUESTION ORALE N°37

Auteur : Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo

OBJET : Nécessité d'un agent en contrat local supplémentaire au standard téléphonique du Consulat Général de Shanghai

Avec 40 000 demandeurs de visas par an et 6500 français inscrits au registre, les services du Consulat Général de Shanghai subissent une très forte pression qui se traduit en particulier par une saturation permanente du standard téléphonique au point où il devient quasiment impossible de prendre rendez-vous ou obtenir des informations à distance. Le seul agent en contrat local affecté au standard téléphonique doit en effet gérer 300 appels téléphoniques par jour. Il y a donc nécessité d'améliorer le fonctionnement de ce standard en y affectant un second agent chinois en contrat local pour une charge salariale de 400 euros par mois. A quelle date le département espère-t-il permettre cet emploi pour faire en sorte que le Consulat de Shanghai puisse faire face efficacement à la forte poussée d'implantation française dans cette ville ?

ORIGINE DE LA REPONSE :

MISSION DE GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE CELLULE RESSOURCES HUMAINES

Lors de l'examen des budgets en personnel du programme 151 pour 2007, la Direction des Français à l'Etranger a analysé avec attention la situation des effectifs de notre Consulat général à Shanghai, notamment au regard de l'augmentation – nettement moins importante en 2007 qu'en 2006 - de la communauté française.

Afin de permettre au poste de faire face à l'accroissement de la charge de travail et aux pics d'activité, le programme 151 a retenu pour 2007 :

- la création d'un poste de titulaire C agent ressources polyvalent, appelé à apporter sa contribution à tous les secteurs d'activité et dont la présence doit permettre au chef de poste d'effectuer le cas échéant un redéploiement interne des tâches,
- la dotation de 21 mois de vacances –correspondant à 1,75 agent à temps plein - dont 15 mois principalement destinés à l'administration des Français.

Pour mémoire, en 2006, pour faire face notamment à l'augmentation de la communauté française, ont été créés un poste d'agent titulaire C pour le service des Français et deux postes d'agent de droit local au service des visas.

A l'occasion de l'exercice 2008 de programmation des personnels et dans le cadre du dialogue de gestion, la DFAE ne manquera pas d'examiner avec attention la situation du consulat général de Shanghai dans le cadre des demandes formulées par notre Ambassade à Pékin pour l'ensemble des postes consulaires en Chine au titre du budget-pays./.